



Procédure de mise sous sauvegarde de justice

Par **Ushou**, le **16/01/2017** à **23:00**

Bonjour mes sœurs ont déposé une demande de sauvegarde de justice a l'encontre de mon père elles l'ont amenés chez un médecin expert judiciaire mais qui est aussi le médecin traitant de l'une d'elle mon père est malentendant et rien ne lui a été expliqué j'ai pu lire le certificat médical c'est édifiant suppression de son droit de vote ,protection quotidienne sur sa personne et son patrimoine non auditionnable car pas apte à exprimer sa volonté alors que mon père si on lui parle fort et avec reformulation des questions comprends très bien il vit seul et conduit sa voiturece médecin n'est qu'un généraliste l'audience ne a pas encore eue lieu comment puis je aider mon père a se sortir de cette horrible situation peut il prendre un avocat on est perdu

Merci de votre aide

Par **Visiteur**, le **17/01/2017** à **09:40**

Bonjour
Vu votre énumération, c'est plutôt une tutelle ???

Car une sauvegarde de justice est une mesure légère .
Elle n'est pas privative de droits ou de capacité... C'est une simple assistance.
Elle est en général limitée dans le temps.

Essayez malgré tout de contacter le juge des tutelles...

Par **Ushou**, le **17/01/2017** à **20:57**

Oui effectivement je pense que c'est une tutelle j en ai fait part à mon père il souhaite prendre un avocat mais comment rompre cet avis médical comment faire accepter au juge d auditionner mon père ???